



Déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité



Préambule

PATRIVAL S.A. (LEI : 969500JVQ1M8HKETOK76) est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 90-28 (ci-après, « PATRIVAL » ou la « Société de Gestion »).

Le présent document répond aux dispositions visées à l'article 4 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

L'article 4 (3) dudit Règlement prévoit un principe de « *comply or explain* » (« appliquer ou expliquer ») **pour les acteurs de moins de 500 salariés**. Ce principe permet ainsi aux acteurs qui ne prennent pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, d'en expliquer les raisons.

Définitions

Principales incidences négatives : il s'agit des impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Déclaration de non prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans les décisions d'investissement

A date de rédaction de la présente Politique, PATRIVAL est une société de gestion de portefeuille de moins de 500 salariés ; la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité relève donc d'une démarche volontariste.

PATRIVAL n'est donc pas tenue de prendre en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour l'ensemble des portefeuilles gérés (activités de gestion collective et de gestion de portefeuilles pour compte de tiers).

Dans ce contexte, selon les objectifs de gestion et la stratégie d'investissement retenue pour chaque véhicule ou mandat géré, la Société de Gestion pourra prendre en compte ces éléments.

A date, PATRIVAL estime que la disponibilité et la qualité des données liées à la prise en compte de ces éléments par les sociétés cibles des investissements demeure insuffisante et ne permettent ainsi pas de s'assurer que les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont correctement évaluées. Dans ce contexte, PATRIVAL estime qu'il est difficile de mesurer les effets sur les investissements réalisés et de fournir à ses investisseurs une assurance raisonnable des conséquences des décisions d'investissements.

PATRIVAL suit activement les travaux de place et les évolutions réglementaires en cours afin d'être en mesure d'intégrer ces éléments dans sa politique d'investissement dès lors que la qualité de la donnée sera jugée robuste. Cette décision sera revue annuellement par la Société de Gestion.

**Avertissement**

Août 2024.

Le présent document a été établi par PATRIVAL S.A., Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 357 656 euros agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 90-28, dont le siège social est situé Parc des Trois Chênes, 29bis Avenue de la Marne, 5990 Wasquehal (France), immatriculée auprès au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 349 967 497.